

Nom/adresse du
député/sénateur/membre du comité mixte

Nom/adresse de
l'expéditeur

Aucun
affranchissement
requis

SIGNATURE

Objet : Trudeau, Freeland, Blair, Mendicino, et Lametti pour trahison

Je veux que Trudeau et ses acolytes, pour leur rôle dans l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence entre le 14 février 2022 et le 23 février 2022, soient arrêtés pour trahison en vertu du paragraphe 46 (2), Trahison du Code criminel du Canada parce que l'acte a été introduit illégalement. De plus, les politiciens, les policiers, les autres fonctionnaires ou les membres du public qui savaient qu'ils allaient commettre une trahison doivent également être accusés en vertu du paragraphe 50(1), Omission de prévenir la trahison du Code criminel du Canada.

LA LOI SUR LES MESURES D'URGENCE A ÉTÉ DÉCLARÉE ILLÉGALE POUR LES RAISONS SUIVANTES :

1. Il n'y avait aucun motif au sens de l'article 3 de la Loi sur les mesures d'urgence parce que la manifestation était légale et pacifique.
2. Il n'y a pas eu de vote du gouverneur en conseil, comme l'exige l'article 17.1 de la Loi sur les mesures d'urgence. Il n'y a eu qu'un vote sur une motion visant à déposer un vote pour la confirmation de l'invocation au 7^e jour.
3. L'invocation de la Loi violait les droits garantis par la Déclaration canadienne des droits. Le droit des participants et des sympathisants à la liberté d'expression et de réunion ainsi que leur droit légal de manifester ont été violés lorsque les forces de l'ordre ont eu recours à une violence excessive, en violation du paragraphe 3 de la loi sur les situations d'urgence.

